



VU l'arrêté préfectoral DELE/BCLI/2021-30 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU la demande de l'agent,

VU l'avis du Comité technique du 5 Décembre 2022,

VU le tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** que la CCPAVR doit modifier le tableau des effectifs en conséquence (changement de temps de travail d'un agent).

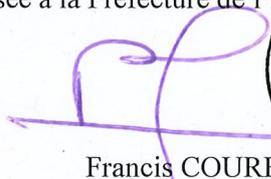
*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- **DECIDE DE SUPPRIMER** du tableau des effectifs les postes suivants :  
Adjoint technique territorial à TEMPS NON COMPLET : 09h25/35<sup>ème</sup>
- **DECIDE DE CREER** au tableau des effectifs les postes suivants :  
Adjoint technique territorial à TEMPS NON COMPLET : 4h42 /35<sup>ème</sup>
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,
- **DONNE** tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Pont-Audemer, le 13 mars 2023

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

  
Francis COUREL



Acte publié le 20.03.23

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20230313-15-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023